BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort , Nous Vaincrons !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IV è REPUBLIQUE

PREMIERE LEGISLATURE

# LOI N° 39 / 94 / ADP

## PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DU TRAITE RELATIF A L'HARMONISATION DU DROIT DES AFFAIRES EN AFRIQUE

# L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

*Vu la Constitution ;*

*Vu la Résolution N° 01 / ADP / du 17 Juin 1992 portant validation du mandat des Députés ;*

*A délibéré en sa séance du 16 Novembre 1994 .*
*et adopté la Loi dont la teneur suit :*

*Article 1* : *Le Gouvernement est autorisé à ratifier le Traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique signé à PORT- LOUIS le 17 Octobre 1993 .*

*Article 2* : *La Présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat .*

*Ainsi fait et délibéré en séance publique*
*à Ouagadougou le 16 Novembre 1994 .*

*Le Secrétaire de Séance* — *Le Président*

*Dieudonné Maurice BONANET/*

*Salfo Théodore OUEDRAOGO/*

BURKINA FASO · Le Président de l'Assemblée des Députés du Peuple

PREMIER VICE PRESIDENT